



Traité Kiddouchine

Michna 12 - Chapitre 3

ג,יב כל מקום שיש קידושין ואין עבירה, הولد הולך אחר הזכר;
ואיזו זו--זו כהנות לוייה וישראלית, שנישאו לכהן וללווי ולישראל.
וכל מקום שיש קידושין ויש עבירה, הولد הולך אחר הפגום
שבשניהם; ואיזו זו--זו אלמנה לכהן גדול, גירושה וחלוצה לכהן
הדיוט, מזרת ונתינה לישראל, בת ישראל למזר ו לנtiny. וכל
מי שאין לה עליו קידושין, אבל יש לה קידושין על אחרים--הولد
מזר; ואיזה זה, זה הבא על אחת מכל העריות האמורות
בתורה. וכל מי שאין לה לא עליו ולא על אחרים קידושין, הولد
כמוה; ואיזה זה, זה ولד שפחה ונוכרית.

Dans tous les cas où il y a eu consécration et pas de transgression, l'enfant suit le père. Quels sont les cas ?
Lorsque la fille d'un Cohen ou d'un Lévi ou d'un Juif ordinaire. Toutes les fois où il y a eu consécration et
transgression, l'enfant suit le parent entaché de la tare. Quels sont les cas ? Lorsqu'une veuve épouse un Cohen
Gadol, lorsqu'une divorcée ou une 'Haloutsa épouse un Cohen ordinaire, lorsqu'une Mamzéret ou une Nétina
épouse un Juif ordinaire ou lorsque la fille d'un Juif ordinaire épouse un Mamzer ou un Natine. Dans tous les cas
où la consécration de son côté est illégale, mais où elle serait légale avec d'autres, l'enfant est un Mamzer. Quels
sont les cas ? Lorsque quelqu'un a eu une union avec une femme interdite de par la Torah. Dans les cas où la
consécration est illégale de son côté et où elle serait illégale avec d'autres, l'enfant est comme elle. Dans quels cas
? Celui de l'enfant d'une esclave ou d'une non-juive.

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions